Accusé de réception en préfecture 066-216600882-20220302-2022-013-DE Date de télétransmission : 02/03/2022 Date de réception préfecture : 02/03/2022

## Date de convocation :

10/02/2022

En exercice: 29

Présents: 19

Votants: 29

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude AYMERICH, 1er Maire-Adjoint

Étaient présents: Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Denis OLIVE, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yasine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Daniel RENOULLEAU, Nicole HERISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir: William BURGHOFFER (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Annabelle ALESSANDRIA (pouvoir à Claude AYMERICH), Alain DOMENECH (pouvoir à Xavier BERAGUAS), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Evelyne FUENTES), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Armande IGLESIAS (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Alain MARGALET), Jade SAVOYE (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Jean-Philippe LECOINNET (pouvoir à Georges LLOBET), Vanessa DENAYRE (pouvoir à Danielle POUDADE)

Mme Mélissa OBBIH a été désignée comme secrétaire de séance.

## DELIBERATION N° 2022/13 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RECHERCHE DE FUITES SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint rappelle les différents programmes exécutés, en vue d'améliorer le réseau d'eau et le rendement de la commune, pour la distribution d'eau potable.

Dans la poursuite de notre programme pluriannuel de travaux et d'amélioration de notre réseau AEP, il convient de faire un diagnostic intermédiaire de notre réseau AEP et à la suite des résultats, un programme de recherches fines par corrélation acoustiques sera réalisé pour localiser précisément l'emplacement des fuites ainsi que les tronçons les plus dégradés.

Une fois les anomalies relevées, une réflexion sera menée afin de poursuivre les travaux de résorption de fuite. Notre but est d'atteindre le rendement seuil fixé par le SAGE de 85%, et nous poursuivrons les travaux jusqu'à l'atteinte de celui-ci.

Le coût global de cette étude s'élève à 12 840 € HT. L'agence de l'eau et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales peuvent être sollicités pour cette mission.

Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la réalisation de la recherche de fuites sur les réseaux, pour un coût de 12 840 € HT.

Accusé de réception en préfecture 066-216600882-20220302-2022-013-DE Date de télétransmission : 02/03/2022 Date de réception préfecture : 02/03/2022

## **VALIDE** le plan de financement suivant :

Etat – Agence de l'eau	50 %	6 420 €
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	10	1 284 €
Autofinancement	40 %	5 136 €

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME Fait à Ille sur Tet, le 17 février 2022

Le 1er Maire-Adjoint délégué,

Claude AYMERICH